

Comité social territorial 19 février 2026

Déclaration d'ouverture de la CFTC

Madame la Maire, Madame la Secrétaire Générale, Mesdames, Messieurs,

L'ordre du jour de comité social territorial central donne l'occasion à la **CFTC** de revenir sur deux décisions importantes de la municipalité : celle concernant la modalité de vote aux prochaines élections professionnelles et celle de déménager les activités de la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Sur les élections professionnelles, la **CFTC** l'a déjà dit et continuera de le redire : **notre organisation demandait le vote à l'urne parce que plus simple, plus efficace et plus démocratique.**

Plus simple d'abord pour les agents car il permettait à tous et particulièrement à ceux encore éloignés ou mal à l'aise avec les ordinateurs de voter facilement dans des conditions connues de tous : des bulletins de vote, un isoloir, une urne. C'est-à-dire les conditions de toutes nos élections nationales : celles des municipales, des législatives ou de la présidentielle.

Plus efficace ensuite pour la participation et le renforcement des corps intermédiaires car il y a quatre ans, en 2022, avec déjà le vote électronique, seul près d'un électeur sur trois a voté aux élections professionnelles parisiennes (près de 19 000 votants au CST central sur 59 000 électeurs) : c'est faible et insatisfaisant. La fonction publique d'Etat (44,90 %), l'hôpitalière (37,80 %) et l'ensemble de la fonction publique territoriale (45,60 %) ont fait mieux que la Ville (33,11 %). Une participation insuffisante affaiblit la légitimité des organisations syndicales. **Nos syndicats constituent des lanceurs d'alerte voire des contre-pouvoirs indispensables face aux exécutifs.** La **CFTC** défend l'importance de ces corps intermédiaires entre les agents et les donneurs d'ordre.

Plus démocratique enfin car le vote à l'urne protège des intrusions. Avec l'isoloir et l'urne, personne ne risque d'accompagner votre vote depuis un écran et un identifiant. Chaque électeur demeure maître de ses choix car autonome et libre. Qu'en est-il vraiment avec le vote électronique ?

La **CFTC** regrette donc le choix de la Ville de persister dans le recours à la solution électronique. Elle risque de pénaliser beaucoup d'agents et d'affaiblir la qualité du vote.

Sur la seconde décision : le déménagement des services de la DRH vers la Porte d'Italie. La **CFTC** s'étonne une nouvelle fois du **choix de l'abandon d'un lieu central pour tous les agents et usagers**, lieu administratif mais aussi lieu emblématique et lieu de mémoire marqué par les fusillades lors de la



répression de la Commune. Pour de nombreux agents de la DRH, la nouvelle destination à la périphérie peut poser de réels problèmes d'organisation : l'augmentation des temps de transports rendant l'adhésion à cette mutation difficile voire impossible. Le risque est pour la DRH une perte de compétences. Pour les usagers de la DRH : agents des directions, demandeurs d'emplois, représentants du personnel, élus ..., ce seront aussi des temps de trajet supplémentaires pour s'y rendre physiquement. Du temps de perdu à moins que derrière ce projet il n'y ait une intention cachée de dématérialiser encore davantage les rapports humains : tout passerait par « Teams » ou quelque nouvelle application rendant inutile le contact réel. Que de temps gagné mais que d'humanité perdue ! Si cela était vrai, la **CFTC** le dénoncerait mais les motivations réelles de l'ensemble du projet sont peut-être plus prosaïques, plus politiques, matinées d'efficacité, d'efficience et peut-être même financières.

Mais si comme pour le vote électronique, la décision finale aura tout du rouleau-compresseur, alors **la CFTC continuera à accompagner les agents de la DRH**. Les espaces de la nouvelle localisation doivent répondre aux attentes de ceux qui devront y travailler : qualité des équipements, ergonomie des postes de travail, rationalisation des modes d'organisation ... **La CFTC y veillera dans le cadre du comité social territorial DRH-DFA-DSIN et de sa commission spécialisée santé, sécurité et conditions de travail**, à travers également les réunions de concertation ; ceci par un dialogue constructif et exigeant entre nos représentants élus et les exécutifs de la DRH et de la Ville.

Enfin puisqu'il s'agit aujourd'hui de la dernière instance sociale de cette mandature, la **CFTC** salue le travail mené pendant ces six dernières années pour la conduite de ces réunions par les élus, le Secrétariat général et l'équipe de la DRH, notamment sur les dossiers de l'agenda social, aboutis ou encore en développement - démocratie sociale, égalité femmes-hommes, attractivité de la catégorie B technique, santé des femmes - que la **CFTC** a accompagnés et dont nous surveillerons l'application dans les années qui viennent. **La CFTC en tant qu'acteur de ces instances, continuera de toujours y rechercher le bien commun à travers la défense et l'information des agents. Ceci dans l'esprit qui nous anime : le respect de chaque personne et la volonté d'être constructif.**

La **CFTC** vous remercie pour votre attention.

La CFTC à votre écoute et à vos côtés !
Savoir s'opposer, toujours proposer.

